



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE **AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Objectifs de la formation

Le BTS aménagement paysager forme des technicien.ennes qui accèderont à des emplois de cadres dans les secteurs espaces verts des collectivités ou des entreprises privées. À la suite de la formation le/la titulaire sera en mesure de conduire une équipe, concevoir un aménagement en lien avec le paysage, de réaliser des plans techniques et de chiffrer les chantiers puis d'en réaliser un bilan technico-économique.

Lieux de la formation

Campus agricole de Vire
CFA
www.tracy-vire.fr

Campus Métiers Nature de Coutances
lycée & CFA
www.campusagri.fr

Horti-Pôle Evreux
Lycée & CFA
www.eapevreux.fr

NaturaPÔLE
Campus Horthitèque
CFA & CFPPA de Mont-Saint-Aignan
www.naturapole.fr



**APPRENTISSAGE - SCOLAIRE &
FORMATION CONTINUE**

DURÉE 2 ans

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général

- Français
- Documentation
- Langue vivante
- Éducation socioculturelle
- EPS
- Maths
- Informatique

Enseignement technique

- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- Élaborer un projet d'aménagement paysager dans le respect des attentes sociétales et commerciales

POURSUITES D'ÉTUDES

École d'ingénieur paysagère
Licences professionnelles
dont aménagement paysager

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Chef.fe d'équipe
Chef.fe de chantier
Conducteur.rice de travaux
Assistant.e architecte
paysager
Gestionnaire bureau d'étude

CONDITIONS D'ADMISSION

Accessible après un bac général, bac professionnel, bac STAV, bac technologique et 1^{re} année de licence universitaire.

Formation initiale scolaire : Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien.

Par apprentissage : vérification des prérequis, analyse des motivations et du projet professionnel.

- Être âgé de 16 à 29 ans, demandeurs d'emploi ou salariés ;
- Être titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel ;
- Entrée en formation effective après la signature d'un contrat d'apprentissage.



Admission étudiée
au cas par cas.